



premier feuillet  
1849

Comporte une table alphabétique en fin d'année

## REGISTRE

Contenant dix-huit feuillets, cotés et paraphés par nous Président du Tribunal de première instance de l'arrondissement de Meaux, département de Seine-et-Marne, Chevalier de la Légion d'Honneur, destiné à constater les NAISSANCES, MARIAGES et DÉCÈS de la Commune de Trilbardou pendant le cours de l'année 1849.

A Meaux, le Vingt six Décembre mil huit cent quarante-huit.

*Trilbardou*  
Jol leupitt de p...  
1849

N<sup>o</sup> 1<sup>er</sup>  
Acte de  
Décès  
de  
Jean Baptiste  
Chevillard

Leau qui fut au quarante neuf, le douze  
des Nuits ou de Meaux de Meaux; Jours nous  
Maire de la Commune de Trilbardou, officier public  
de l'état civil; Jours Comparés des sieurs Charles  
Bernard Dequin, âgé de quarante ans, Garde Champêtre,  
à Trilbardou Jacques François âgé de trente six ans,  
Cantonnier sous le Canal de Meaux, Jean Louis  
Nominé Maire de Trilbardou, et  
Joseph Dequin Du lieu Du Décès Du Registre

+ né à Amel,  
Canton de Clage.

*Trinité*

*Chevalier*

*N. D. G. G. G.*

ci avies nommé; lesquels nous  
Mélat que de nomme Chevillard  
Bouvier, âgé de soixante dix  
ans, ancien habitant de  
de Jean Chevillard, et de Marie  
Catherine Girard, tous deux décédés, époux de  
de Marie Elisabeth Paul, est décédée  
au domicile dudit sieur Raebol Allouange Bouvier,  
âgé de cinquante neuf ans, Muniens demeurant  
à Chibardou, bico à dix heures du  
soir; et après nous être transporté  
auprès du Corps du Defunt, et nous  
être assemblés de vive voix nous avons dressé  
présent acte que les déclarans ont signé avec  
nous après lecture fait. f.

*Chevalier*

*N. D. G. G. G.*

N. 2.  
Nob. Ch.  
Naisance  
de  
Louise  
Delport. f.

L'an mil huit cent quarante neuf, Le  
dix huitième jour Janvier, six heures du soir;  
devant nous assemblés M. le Maire de la Commune de  
Chibardou, officier public de l'état civil; et  
Composé de sieurs Philippe Jacques François, âgé  
de trente dix ans, Cantonnier d'us le Canal de  
l'Orne, demeurant à Chibardou; lequel nous a  
présenté son fils Louis Delport (Perrin),  
né à Chibardou, aujourd'hui à dix heures du  
Matin, de son légitime Mariage avec  
Victorine Delport Bonenfant, âgée de vingt cinq  
ans et demi, à laquelle l'enfant il nous  
a déclaré Dames de présent de Louise;  
lesdites présentations et déclarations nous ont été  
faites en présence des sieurs Bonenfant  
Louis Hippolyte, âgé de cinquante un ans et demi



declarans, Jean Pierre de Déclard, en  
Vaudescaud François Adolphe, âgé de vingt neuf  
ans, Muniens, ancien habitant de Chibardou,  
tous deux témoins majeurs demeurant à Chibardou,  
desquels ont aussi que de la part de l'enfant,  
signé avec nous de présent acte, après lecture  
faite. f.  
Approuvé en nos rois mil f.

*Trinité*

*Trinité*

*L. Bonenfant*

*N. D. G. G. G.*

N. 3.  
Acte de  
Dées

Madame  
Julie Annuat,  
Ep. Souffrant  
Deliquieux

L'an mil huit cent quarante neuf, Le  
Mercredi vingt quatre Janvier, neuf heures du Matin;  
devant nous assemblés M. le Maire de la Commune de  
Chibardou, Officier de ce état, et officier public de  
l'état civil; sont comparus Les sieurs Georges  
Adolphe âgé de cinquante trois ans; garde venturier,  
et Pierre Victor Henri âgé de trente dix ans;  
Pédicure, tous deux témoins majeurs demeurant à  
Chibardou, et Muniens de la présente et après  
nommé; lesquels nous ont déclaré que Madame  
Julie Annuat, âgée de soixante trois ans ou plus  
moins quatre jours, Muniens, née à Clage le vingt  
deux Janvier mil huit cent dix huit, et demeurant  
à Chibardou; fille de Jean Baptiste Jolque  
Annuat, et de Catherine Victorine Bonenfant,  
tous deux décédés, et veuve de Muniens  
Jean Joseph Souffrant Deliquieux, décédés à Chibardou  
le cinq Janvier mil huit cent trente deux;  
est après décédée au même lieu, bico à neuf heures



Je sois, en son domicile; et après nous être  
transporté auprès du Corps de La Déesse  
et nous être assés de l'écrite sans avoir deigné  
Le présent acte, qu'les Déclarants ont signé avec  
nous après lecture faite.

Marquet Hémin

De Diez,

N.º 4.

Acte De

Décès

De

Genevieve

Adelais

Veruille

Commune

Bounefont.

Lean mil huit cent  
quarante neuf, le Vendredi  
seize Mars, Cinq heures Du  
Soir; devant nous Maire de La  
Commune de Chailbardon, officier public de l'Élan  
Civil; sont comparus Lesdits sieurs Bounefont  
Auguste finion, âgé de vingt quatre ans,  
Mauricio, et Veruille Etienne Jean, âgé de  
quarante neuf ans, Cultivateurs, tous deux habitans  
majorans demeurant à Chailbardon, de l'un des fils,  
et le second père, de la Déesse et après nommée;  
Lesquels nous ont déclaré que les nommées  
Genevieve Adelais Veruille, âgée de cinquante  
deux ans trois mois, née à Chailbardon le  
quatorze Décembre mil sept cent quatre vingt Dix,  
et y demeurant, Me De Jean Pierre Veruille,  
Décédé aussi à Chailbardon, le deux Avril mil huit  
cent trente cinq, et De Marie Anne Adelais  
Mauricio Décédée aussi au même lieu, le vingt six  
Janv, mil huit cent trente sept, et épouse de  
Michel Léonard Bounefont, âgé de cinquante  
sept ans et demi, Cultivateur demeurant à Chailbardon,  
qui lui survivent, et Décédée aussi Chailbardon,  
même domicile que son mari, aujourd'hui  
deux heures Du Matin; et après nous être



N.º 5.

Acte De

Décès

De

Marie Anne

Sulpice blain

veuve

Marlay.

transporté auprès du Corps De La Déesse;  
et nous être assés de l'écrite sans avoir deigné  
Le présent acte qu'les Déclarants et le mari  
de la Déesse ont signé avec nous, après  
lecture faite.

correcte

Bounefont Bounefont

M. Mauricio

mil huit cent quarante neuf, le  
vingt cinq Mars, deux heures Du Matin; devant  
nous Maire de La Commune de Chailbardon, officier public  
de l'Élan Civil; sont comparus Lesdits  
sieurs Jean Pierre Veruille, âgé de quarante cinq ans,  
Mauricio, et Naudoual François Aple curé,  
âgé de vingt neuf ans, Substitutaire, tous deux  
habitans majorans demeurant à Chailbardon, et proches  
voisins de l'un de l'autre de la Déesse et après  
nommée; Lesquels nous ont déclaré que la  
nommée Marie Anne Sulpice blain; âgée  
de soixante dix sept ans, M. Mauricio, née  
et demeurant à Neuvionville, Canton et  
substitutaire de Marlay, fille de Déjà  
Pierre M. Mauricio blain, et De Marie Sulpice  
Duprez, et veuve de Barthélemy Marlay,  
en Décédée aussi Chailbardon Jan Douze  
De Marie Anne veuve Naudoual Marlay, âgée de  
quarante deux ans, M. Mauricio, Sa fille - hier  
à dix heures Du soir, et après nous être transporté  
auprès du Corps de La Déesse, et nous être assés de  
l'écrite, nous avons deigné le présent acte qu'les Déclarants  
ont signé avec nous après lecture faite.

blain

M. Mauricio

Naudoual



N<sup>o</sup>. 6.  
Acte de  
Décès  
de  
Marie Françoise  
Julie  
Bouhomme,  
veuve  
de  
Siquin.

L'an mil huit cent quarante neuf, le deux Avril  
après heure Du Matin, devant nous Maire  
de la Commune De Villardou, officier public  
de l'Etat civil; sont comparus des sieurs  
Raspignac fiancé, âgé de quarante neuf  
ans, Cultivateur, et L'abbé Jean Marie Chéribot, âgé  
de trente huit ans, Marchand De vin en gros, tous deux  
Habitans de Villardou, de même Louis  
Géron, de cet état, et le second procureur de la commune  
ici après nommé; desquels nous ont déclaré que la  
nommée Bouhomme Marie Françoise Julie,  
née le deux août mil huit cent dix huit, à  
Villardou, de demeurant à Villardou; fille de  
Bouhomme Michel, et de Bijon Marie Françoise  
tous deux décédés; et veuve de Siquin fiancé Gélain,  
marié décédé à Villardou, de trois jours mil huit cent  
quatre vingt six; en l'état au même lieu, en son  
domicile, hier de Vie heure Du soir; et après nous  
être transportés auprès Du Corps De la Dispute, et nous  
être aperçus Du Dées, nous avons dressés de présent  
acte que les Déclarans ont signé avec nous, après  
lecture faite. s.

Raspignac  
L'abbé Chéribot  
de Siquin

N<sup>o</sup>. 7.  
Acte de Décès  
de  
Suzanne  
Libert,  
veuve  
de  
Bijot.

L'an mil huit cent quarante neuf, le  
neuf Avril. J'ai heure Du Matin; devant nous  
adjoins au Maire de la Commune De Villardou,  
officier public de l'Etat civil; spécialement délégués à  
ce effet; sont comparus des sieurs L'abbé Jean  
Marie Chéribot, âgé de trente huit ans, Marchand  
de vin en gros, et Siquin Pierre Jules, âgé de  
quarante cinq ans, Boulanger, tous deux Habitans



N<sup>o</sup>. 8.  
Acte de  
Naissance  
de  
Suzanne Marie  
Boudant.

le quatre Avril, en présence de  
voisins de la Dispute ci après nommés,  
desquels nous ont déclaré que la nommée  
Libert Suzanne, âgée de quarante trois ans,  
Marchande Mercière, née à Graffigny Commun,  
Département De la Haute Marne, demeurant à  
Villardou; fille de Libert Jean, et de  
Marie Anne Couchebourg, tous deux décédés,  
et veuve de Bijon Pierre, après décès à Villardou  
de Vie, mil huit cent quarante quatre;  
en l'état au même lieu, en son domicile;  
hier à deux heures Du Matin, et après nous  
être transportés auprès Du Corps De la Dispute, et  
nous être aperçus Du décès, nous avons dressés  
de présent acte que les Déclarans ont signé  
avec nous après lecture faite. s.

Chéribot  
Siquin  
Bijot

L'an mil huit cent quarante neuf, le  
deuxième jour Avril, après heure Du Matin;  
devant nous Maire de la Commune De Villardou,  
officier public de l'Etat civil; et comparus de  
deux voisins Jean Nicolas, âgé de vingt  
trois ans, Marchand, demeurant à Villardou,  
lequel nous a présenté une enfant en son  
sein, née à Villardou, âgée de trois  
heures Du Matin, de son légitime mariage,  
avec Boudant Siquin Piedrice, âgé de  
vingt quatre ans, à laquelle enfant il nous a  
déclaré donner les prénoms de Suzanne Marie;  
lesdits prénoms et déclaration nous ont été faites  
en présence des sieurs Boudant Louis Nicolas,  
âgé de cinquante un ans, Marchand grand père



paternel de l'enfant, et D<sup>ns</sup> Jean Frédéric  
 âgé de quarante quatre ans, M<sup>rs</sup> Nicolas Gabriel  
 oncle paternel de l'enfant, tous deux témoins  
 majeurs demeurant à Villabon, desquels on a signé  
 avec nous le présent acte après lecture faite, à L'excoptoy  
 de son V<sup>o</sup> D<sup>ns</sup> Jean Nicolas ci dessus nommé, et du  
 père de l'enfant, desquels nous est déclaré ne savoir écrire  
 ni signer, de le interpellé devant la loi.

*1<sup>er</sup> Desjardins*

*L. cl. boudry*

**L'an** mil huit cent quarant deux, le lundi  
 vingt trois Avril, ours heures du Matin; devant  
 Nous Maire de la Commune de Villabon, officier  
 public de l'état civil, ont comparu publiquement  
 en dans la Maison Commune, Le jeune Vermelle  
 Auguste Ferdinand, âgé de vingt cinq ans cinq mois  
 Grand Batelier, né et demeurant à Villabon;  
 fils majeur de Vermelle Jean Pierre Delled, à  
 Cléry, le deux Avril mil huit cent trente cinq, et  
 de Champoussin Marie Genevieve veuve à  
 Villabon le six Mars, mil huit cent quarante huit,  
 d'une part. Et D<sup>ns</sup> Rufin Delorme Eugène  
 âgé de vingt quatre ans huit mois, Blancs-Jour,  
 fils de Coutry Coutry et Clay, demeurant à  
 Villabon avec ses père et mère, fille majeure de  
 Rufin Jean, Cultivateur, et de D<sup>ns</sup> Boussonne  
 Eugénie Claire, demeurant ensemble avec Villabon,  
 desquels présents en personne, nous est déclaré consentir  
 au mariage d'autre part. Desquels nous  
 ont légué de procéder à la célébration du mariage  
 projeté entre eux, et dont les publications ont été faites

N<sup>o</sup> 9.  
 Acte de  
 Mariage  
 Auguste  
 Ferdinand  
 Vermelle.  
 et  
 Eugénie  
 Rufin.



à Villabon, les Dimanches premier et huit Avril  
 Courant, à deux heures du jour. Aucun  
 opposition au mariage ne nous ayant été signifiée, suivant  
 Nous à deux diligences, après avoir donné lecture de  
 toutes les pièces et Papiers nécessaires, en Du Chapitre  
 de, de l'Etat du Code civil, l'Article Du Mariage,  
 après demandé ce que l'on en a de l'Etat des époux,  
 s'ils veulent se prendre pour Mari et pour femme,  
 Chacun d'eux nous a répondu séparément et affirmativement  
 nous déclarés en vertu de la loi que le deux Vermelle  
 Auguste Ferdinand et Rufin Eugène  
 sont unis par le mariage. De quoi avons dressé  
 acte en présence des deux Signés Pierre Delled,  
 âgé de quarant cinq ans, D<sup>ns</sup> Louis, Genie genier au  
 Vermelle Jean Pierre, âgé de quarant ans, Batelier,  
 père de l'époux, de Vermelle Pierre Philippe, âgé  
 de soixante cinq ans, Jardinier, oncle du côté maternel  
 de l'époux; de Delquin Pierre Jules âgé de quarant cinq  
 ans, D<sup>ns</sup> Langon, Cultivateur au côté maternel de l'époux;  
 de Fleury Calixte Marie, âgé de quarant dix ans,  
 Cultivateur Cousin de l'époux, tous quatre demeurant  
 à Villabon, et témoins majeurs; desquels après qu'il  
 nous a été fait lecture du présent acte, d'ont signé avec  
 nous, et les parties contractantes, excepté l'époux qui nous  
 a déclaré ne savoir écrire ni signer, de ce interpellé devant  
 la loi. Approuvé d'après tout l'Etat susdit.

*1<sup>er</sup> Desjardins*  
 et Rufin et Boussonne  
 J. Rufin et P. Vermelle  
 P. J. Desjardins et J. Genier  
 Fleury faire acte  
 1<sup>er</sup> Desjardins Mariages



N<sup>o</sup>. 10.

Acte De  
Dissol<sup>u</sup>

Genieve  
Elizabeth  
Gawrelt,  
femme  
Gouard.

Par un bail leur quarante neuf, Le  
quatre Mai, deux heures du Matin, devant nous  
Notaire de la Commune de Willbaron, officier public  
de l'Etat civil; sous Compromis des sieurs (Gawrelt  
Jean Clement, age de trente deux ans, demeurant  
sejour de la Chapelle ci apres nommez, en Chevalier  
Pierrot (Roupin) age de quarante un ans, Garde Champetre  
voisin de la Chapelle, tous deux demeurant en  
demeurant a Willbaron, lesquels nous ont declare que  
la femme Genieve Elizabeth Gawrelt, agee de  
soixant trois ans, veuve et demeurant  
a Willbaron, fille de Claude  
Gawrelt, et de Marie Genieve  
Vermeille, tous deux Decedez, en  
l'absence de Gouard Jean Joseph, age de soixante  
deux ans, Marchand demeurant aussi a Willbaron, qui  
lui a esté; en Decedé au même lieu en son domicile  
hier à six heures du soir; et apres nous être  
transportez sur le corps du Defunt, en nous être  
présenté du Procès, nous avons dressé le present acte  
que les Declarans ont signé avec nous apres lecture faite.

Chevalier  
Gawrelt

N<sup>o</sup>. 11.

Acte De  
Dissol<sup>u</sup>  
De  
Joseph Simon  
Denonain.

Par un bail leur quarante neuf, Le neuf Mai  
deux heures du Matin, devant nous Notaire de la  
Commune de Willbaron, officier public de l'Etat civil;  
sous Compromis des sieurs Papillon Jean Pierre Joseph  
age de cinquante un ans, Cultivateur, en  
Pierrot (Roupin) Pierre, age de cinquante deux  
ans, Propriétaire, tous deux thiers voisins  
demeurant a Willbaron, en proche voisins du  
Defunt ci apres nommez; lesquels nous ont  
declare que le nommé Denonain Joseph Simon,



N<sup>o</sup>. 12.  
Acte De  
Mariage  
Blanche  
Marie Marie,  
Marguerite  
Roupin  
Dessire  
Lemaire.

age de soixante sept ans, Propriétaire,  
né à Chemenieres (Seine & Oise), demeurant  
a Willbaron, fils de Denonain Joseph, en  
Dessire Marie Jeanne, tous deux Decedez, en  
l'absence de Claude (Roupin) Elizabeth, age de  
soixant ans, demeurant ensemble avec Willbaron,  
qui lui a esté; en Decedé au même lieu en  
son domicile, hier à deux heures du soir; et apres  
nous être transportez sur le corps du Defunt, en  
nous être présenté du Procès, nous avons dressé le  
present acte que les Declarans ont signé avec nous  
apres lecture faite.

Papillon  
Blanche Marie

Par un bail leur quarante neuf, Le deux  
quatre Mai, deux heures du Matin, devant nous  
Notaire de la Commune de Willbaron, officier public de  
l'Etat civil; sous Compromis publiquement en l'absence  
de l'Empereur, de deux Blanche Marguerite Roupin,  
agee de vingt deux ans et demi, Marchande, veuve  
demeurant a Willbaron, avec ses père et mère; fille  
mineure de Blanche Marie Dessire, aussi Marchande,  
en de Roupin Marguerite Dessire, demeurant  
ensemble avec Willbaron, lesquels ici presents  
en personne nous ont declarez consentir au mariage  
d'une part. Et l'autre Marie Dessire, agee  
de vingt ans deux mois, demeurant avec  
Villiers, Caron (de) Olay, demeurant a Willbaron  
avec sa mère; fille mineure de l'autre Lemaire  
Blanche (Roupin) Dessire, Decedé à Paris le huit juillet  
mil huit cent trente six, en de Marie Roupin  
Marguerite, aussi Dessire, demeurant avec  
Willbaron, laquelle ici presente en personne nous a



a déclaré consentir au dit Mariage d'autre part.  
 Desquels tous ont été requis de procéder à la célébration  
 du Mariage projeté entre eux, en vertu des publications  
 qui ont été faites à Billabon, le Dimanche vingt deux  
 et vingt neuf Avril dernier, à l'heure de midi.

Aucune opposition au dit Mariage ne nous ayant été  
 significée, faisons droit de deux dépositions, après avoir  
 donné lecture de toutes les pièces et Actes susmentionnés,  
 en la Chapelle de la dite Cité de Billabon, en présence  
 du dit Mariage, avons demandé au futur époux et  
 à la future épouse, s'ils veulent se présenter pour  
 mari et pour femme; Chacun d'eux, ayant  
 répondu séparément et affirmativement, avons déclaré  
 au nom de la Loi que le Sieur Etienne Angeote  
 Nègre, et la Demoiselle Catherine Bernice Deshée,  
 sont unis par le Mariage.

De quel nous avons été en présence des Sieurs Bernille  
 Jean Thomas, âgé de quarant trois ans, Négre, et  
 Cousin, sans qu'on en ait dit, de Jean Aime, âgé  
 de vingt trois ans, Nègre, parant, ami & témoin de  
 l'Acte de Billabon, âgé de vingt deux ans, Nègre,  
 frère de l'époux, de Guyon Henri, âgé  
 de quatre six ans, Directeur des Contributions directes, ainsi de Kipman,  
 des Sieurs Bernille et Guyon, témoins majeurs, et les Sieurs  
 Lorrin et L'Arès, témoins mineurs, et tous quatre demeurant à  
 Billabon; Desquels après avoir été fait lecture du  
 présent Acte tant aux uns qu'aux autres, et les parties contentantes.  
 en présence de la dite Intelligente, ont signé l'Acte.

En Fait de la Paroisse de St Pierre  
 au Village de Billabon  
 le 20 Avril 1791  
 Le Curé, J. Bernille, forain  
 Le Secrétaire, R. Guyon  
 Le Procureur, P. Deshayes

N. 12.



Acte de  
 Dées  
 de



Nous  
 Claudin  
 de Monroan.

Pau

mil huit cent quarante neuf, le  
 vingt six Mai, Troisième du Mois, à Pau,  
 sous le Nom de la Commune de Billabon, officier public  
 de la dite Cité; Nous Comparus les Sieurs Lujillon  
 Jean Pierre Noël, âgé de cinquante un ans, Cultivateur,  
 le Pecheur Etienne Houry, âgé de cinquante deux ans  
 Propriétaire, tous deux témoins majeurs demeurant à Billabon,  
 et proches voisins de la défunte et après nous en;  
 lesquels nous ont déclaré que la femme Claudin  
 Rosalie Olivier, âgée de dix sept ans, Propriétaire,  
 née à Orthez, femme de Marie, demeurant à Billabon,  
 fille de Claude Jean François, et de Marie  
 Marie Catherine Billault, son deux Nièces, et  
 Pierre de Durcun Joseph Jean Louis à Billabon  
 le bien du Noir Courant, les susdits Nièces et  
 Marie Lorrin, en son demeuré, hier à quatre heures  
 du soir, et après nous être comparés, avons vu  
 Corps de la défunte, et nous dit qu'elle est morte  
 nous avons depuis le présent acte, que les déclarants  
 ont signé avec nous après lecture faite.

Lujillon... R. Guyon  
 P. Deshayes

N. 13.

Acte de  
 Dées  
 de

Josephie Bernice  
 Bourdant.

Pau

mil huit cent quarante neuf, le huitième  
 Mai, deux heures du soir; Parous sous le Nom de  
 la Commune de Billabon, officier public de la dite Cité,  
 Nous Comparus les Sieurs Bourdant Louis Nicolas,  
 âgé de cinquante six ans, Marchand grand père patronnel  
 de la défunte et de ses nommés et L'Arès Jean Pierre  
 âgé de quarant quatre ans, Marchand, grand oncle  
 patronnel de ladite défunte, tous deux témoins majeurs  
 demeurant à Billabon, lesquels nous ont déclaré que  
 la femme Bourdant Josephie Bernice, née à  
 Billabon le vingt six Avril dernier, sans Profession,  
 demeurant chez ses père & mère; fille de



hordam Jean Nicolas, âgé de vingt trois ans  
Minaurios, et De Rouenan Virginie Béatrice, âgée  
de vingt quatre ans, Demourant ensemble audit Collardou,  
en Décidé à ce même lieu, au domicile de ses père  
et mère, aujourd'hui de leur beau-père de M. Wally; et après  
avoir été transporté auprès du Corps de la Défense, en  
vues des articles Du Décret, nous avons dressé le présent  
acte que les Déclarants ont signé avec nous après lecture  
faite; à l'exception d'un d'eux D. Beau, tenuin et depuis  
la mort; lequel nous a déclaré ne savoir écrire ni signer  
De ce interpellé Chirac de la Loi.

L. Ch. Lourdant  
M. De Sypriès

N. 11.  
Belle De  
Dicié  
Marie  
Victoire  
Gibaut,  
J. Chobert,

Pau mil trois cent quarante neuf, Le cinq Mars,  
neuf heures du Matin, devant nous Maire de la Commune  
de Collardou, officier public de l'Etat civil, et son  
Compagnon des lieux Chobert Alexandre Jean,  
âgé de vingt deux ans, Marchand de l'Etat,  
et Dupisier Charles Victor, âgé de vingt six ans  
Marchand Epiceur de premier ordre tenuin, en fils de  
La Défense et après lecture faite de son mariage  
en quatre de l'Etat Civil, nous avons remarqué que La  
Collardou nequit sans son Déclaré, que La  
dame Marie Victoire, âgée de  
quarante trois ans, née à Vignely, demourant en  
Collardou, fille de Gibaut Jean Pierre, en de  
Archer Martine, une deux Déclares audit Vignely;  
et épouse de Chobert Jean Baptiste Vincent, âgé  
de cinquante deux ans, Marchand Epiceur, demourant  
ensemble audit Collardou, qui au jour, en  
Décidé au même lieu, en son domicile nos  
à cinq heures de soir; et après nous être  
transporté auprès du Corps de la Défense,



N. 16.

M. De  
Noyage

Garniny  
Seynot

Viéze,

Dupisier  
Louis

Aglati.

et nous être absent Du Décret, nous avons  
dressé le présent acte, que les Déclarants  
ont signé avec nous après lecture faite.

J. Chobert. C. V. Dupisier  
M. De Sypriès

Pau mil trois cent quarante neuf, Le deux  
Mars, devant nous Maire de Collardou, officier public  
de l'Etat civil, et son Compagnon publicum en  
son de la même Commune, Le Vicar Garniny  
Joseph Victor, âgé de vingt six ans, Bourgeois,  
et de la paroisse de Collardou, fils mineur de Garniny Pierre Victor,  
Vignery, et de Paudallier Genevieve Adolphe,  
demeurant ensemble audit Collardou, lesquels présents  
en personne, nous ont déclaré conjointement audit Noyage  
d'une part. Les Dupisier Louis Aglati,  
âgé de dix huit ans, Blanchisseur, né en Demourant  
de Collardou avec ses père et mère; fille mineure de  
Dupisier Jeanne Catherine Collobat, en de Dubouché  
Léonide Marie, demourant ensemble audit Collardou,  
lesquels aussi présents en personne, nous ont déclaré  
conjointement audit Noyage d'autre part.  
Lesquels nous avons requis de procéder à la célébration  
du mariage projeté entre eux, en vertu de la publication  
qui en a été faite, tant en la Paroisse de Jammes,  
qu'en celle de Collardou, savoir, Le Dimanche  
vingt deux Mars dernier, en trois fois successives,  
à l'heure de midi. Aucune opposition, audit  
mariage ne nous ayant été signifiée pendant deux à  
leur acquisition, après avoir donné lecture de toutes  
les pièces annexées au présent acte, ainsi que l'ont  
de publication de la Paroisse de Collardou, en la Chapelle  
de la Paroisse de l'Etat civil, l'Intitulé du mariage,



mes demandeur et futur époux et à la future épouse s'ils  
vulent se prendre pour mari ou pour femme; chacun  
d'eux ayant répondu séparément et affirmativement,  
sans déclarer au nom de la Loi, que de vœux  
Paroissier Digne M. de la Paroisse.  
Digne Louis Pichet, Doyen curé de Noisy.  
De qui avons dressé acte en présence des Vicars  
Maître Pierre âgé de soixante dix ans, Chanoine,  
ou Conseiller Cédant âgé de septante deux ans,  
Monsieur, tous deux demeurant au dit paroisse,  
et en la Paroisse de Noisy;  
De M. Pierre Jules, âgé de cinquante cinq ans,  
Procureur, Vicar de Noisy de Noisy au côté maternel  
de Noisy, de Pierre Calixte Nié, âgé de  
quarante dix ans, Cultivateur, Vicar de Noisy;  
tous deux demeurant à Caillabou, en tant qu'ils  
sont mineurs; lesquels après qu'il leur a été fait  
lecture du présent acte, les a été lue avec eux, et les  
lois les a été lue et lue les deux Vicars Curés  
de Noisy et de Noisy, qui nous a déclaré au présent acte  
ne signer, de ce interpellé devant la Loi.

Garnissey et L. Barrière

garnissey Garnissey Digne  
aj audoiller Procureur  
et bonhomme P. J. Seguin

Acteur et Procureur

No 17.



Acte de  
Mariage



Belletier  
François Félix,  
Boussant  
Virginie A. d'le.

Le Doyen des deux paroisses, curé de Noisy;  
Nous nous Maître de la Communauté de Caillabou,  
officier public de l'état civil, sous Compagnie publiquement  
et sans de Noisy, Communauté, de vicars Belletier  
François Félix, âgé de vingt quatre ans, Cultivateur en Caillabou  
de Noisy, Caillabou de Caillabou, Commune  
de Noisy, Caillabou de Caillabou; s'ils ont de Belletier  
François Félix, Marcotier, et de Procureur Belletier  
Boussant ensemble vicars, lesquels présents en  
personne, nous ont déclaré consenti au mariage  
d'une part. Et Boussant Virginie A. d'le,  
âgée de vingt ans et mariée un jour, sans Profession,  
de l'autre part. Caillabou, Caillabou de Caillabou, Commune  
de Caillabou avec Noisy; fille mariée de  
Boussant Michel Léonard, Cultivateur demeurant à  
Caillabou, et de Procureur Marcotier Marcotier A. d'le  
Boussant au même lieu, les deux vicars demandeur; les deux  
vicars Boussant présent en personne, nous a déclaré consenti  
au mariage d'autre part.  
Lesquels nous nous requies de passages et de célébration du  
mariage projeté entre eux, et que les publications ont  
été faites tant en la Paroisse de Noisy, que en celle  
de Caillabou, savoir, les dimanches trois en six  
journs consécutifs et à l'heure de Noël. Aucune  
opposition au mariage ne nous ayant été signifiée,  
suivant l'usage de nos coutumes, après avoir fait  
lecture de toutes les pièces annexées au présent acte,  
aussi que les actes de publications de la Paroisse de Caillabou  
et de Caillabou de Caillabou de Caillabou de l'État  
de Noisy; nous demandeur et à la future épouse et à la  
future épouse, chacun d'eux ayant répondu séparément et  
affirmativement, sans déclarer au nom de la Loi, que de  
vœux Belletier François Félix, et de Procureur Boussant  
Virginie A. d'le, nous nous par le mariage.



De qui avons dressé acte en présence des sieurs  
 Millot Pierre Dnis Joseph, âgé de vingt sept ans,  
 Cultivateur, demeurant au dit Bourg, ami de L'epoux,  
 de Bellefleur Jean François âgé de trente quatre ans  
 Menuisier, demeurant à Charany, cousin germain de  
 L'epoux, de Vermelle Etienne Jean, âgé de  
 quarante neuf ans, Cultivateur au dit marais de L'epoux,  
 de Dufleq Charlemaque, âgé de soixante deux ans,  
 Propriétaire, ami de L'epoux, tous deux demeurant à Cullibardou,  
 et tous quatre témoins majeurs; lesquels après qu'il  
 aura été fait lecture du présent acte, et en  
 signe avec nous, et des parties contractantes, excepté  
 le père de L'epoux, et le sieur Bellefleur Jean François  
 témoin ci dessus nommé, qui nous ont déclaré ne  
 savoir écrire ni signer; et a interpellé chacun de lui:

Et de Bonenfant **Benoist** collecteur.  
 sieur Dns Bonenfant **Benoist**  
 François **Benoist**  
 sieur **Benoist**  
 sieur **Benoist**

N<sup>o</sup> 18.  
 Acte de  
 Dîcés  
 de  
 Louis François  
 Maillard.

Et de nous mil huit cent quarante neuf, de  
 Louis Dns Louis, Notaire au dit Bourg, et au  
 présent de la Commune de Cullibardou, officier public de  
 Droit civil, sous Compromis des sieurs, Jéguin Jacques  
 Etienne, âgé de soixante deux ans, Comptable,  
 et Catherine Pierre Magloire, âgé de vingt neuf ans,  
 Menuisier, le premier grand oncle paternel, et le  
 second grand oncle du défunt ci après nommé; et  
 lesquels nous ont déclaré que le nommé Maillard  
 Louis François, âgé de quatre ans huit mois, dans  
 l'acte sus dit, est demeurant à Cullibardou chez son  
 père et mère; fils de Maillard Louis Etienne, âgé de  
 quarante deux ans, Berger, et de Maillard Catherine  
 Henriette âgée de trente sept ans, demeurant

1) tous deux témoins  
 majeurs demeurant à  
 Cullibardou;  
 Seguin  
 Lavoisier  
 P. Jéguin

N<sup>o</sup> 19.  
 Acte de  
 Notaire  
 de  
 Cornu  
 Alexandre,  
 et  
 Geoffroy  
 Henriette  
 Josyphine

ensemble au dit Cullibardou en Dîcés au  
 même lieu, au domicile de son père et mère, bien  
 de deux heures du soir; et après nous être transportés  
 auprès du Corps de l'Église et nous être absent du  
 lieu, nous avons Dîcés le présent acte, que les  
 Déclarants ont signé avec nous, après lecture faite.

Seguin **Am** Dns Jéguin  
 Lavoisier

Et de nous mil huit cent quarante neuf, de Claude vingt trois  
 Dns, avec Pierre Du Hally, terrassier sous le titre de la Commune  
 de Cullibardou, officier public de Droit civil; sous Compromis  
 publiquement en l'Église de la troisième Commune, de sieur  
 Cornu Alexandre, âgé de vingt neuf ans quatre mois,  
 Domestique, né à Amoussans; (Doubs) demeurant à  
 Paris, Rue du faubourg Poissonnière N<sup>o</sup> 34; fils majeur  
 de Cornu Jean François, Cultivateur demeurant au dit  
 Amoussans, et de Dîcés Marie Etienne Française Dîcés  
 au même lieu de dix ans, mil huit cent trente sept,  
 sœur de notre Cornu Jean François, Concubine au dit  
 Amoussans, ainsi qu'il résulte de l'acte passé en l'Église de notre  
 Notaire Dns, notaire à Amancey, chef lieu de Canton (Doubs),  
 résidence de M. Métais, le vingt deux Août, mil huit cent quarante neuf;  
 de nous également en l'Église, lequel acte amuse en l'Église  
 acte D<sup>ns</sup> Jean. Et de Geoffroy Henriette Josyphine,  
 âgée de vingt deux ans deux mois, Domestique, fille  
 de la Chapelle Étienne; Cantoy de la forêt Gaucher (sieur de Meuse)  
 demeurant à Cullibardou; fille majeure de D<sup>ns</sup> Jean  
 Geoffroy Louis Urbain, Dîcés à la forêt Gaucher le  
 vingt six Décembre mil huit cent quarante six, et de  
 Roumeau Charles, sous Lavoisier, demeurant à la forêt  
 Gaucher, laquelle ici présente en personne, nous a déclaré  
 Concubine au dit Amancey d'antique par  
 lesquels nous nous engage de procéder à la publication de  
 l'acte sus dit, et de nous les Publications  
 ont été faites tant en la Mairie de troisième



Arrondissement de la Ville de Louis, (même) qu'en celle  
 de Collabon, clavier; de Dimanchus vers vers. No 1  
 Doyens, en trois Vins Couard, à l'heure de No 1.  
 Aucune opposition au mariage ne nous ayant été  
 faite, faisons Vins à deux Requêtes; après avoir  
 donné lecture de toutes les pièces annexes au présent acte,  
 ainsi que les actes de Publications de la Mairie de  
 Collabon; et de Chapitre Six du titre de Code civil  
 relatif au mariage, avons demandé au futur époux  
 et à la future épouse s'ils veulent se prendre pour  
 Mari et pour femme; chacun d'eux ayant répondu  
 affirmativement et affirmativement, nous sommes au nom  
 de la loi, au de sicut Coeur Alexandre, en la  
 Paroisse de Geoffroy, Marie Josephine, Vins unies par  
 de la Mairie de Collabon. De quoi avons dressé acte en présence  
 des sicut (Alzard) Georges, âgé de cinquante quatre  
 ans, Garde particulier, Curier de l'époux; de  
 l'écuyer de la future épouse, âgé de cinquante quatre ans,  
 l'écuyer ami de l'époux, tous deux demeurant  
 à Collabon; de l'écuyer Victor Louis, âgé de  
 trente cinq ans demeurant à Collabon; de l'écuyer  
 Gaucher Olan fils de l'époux; de l'écuyer Victor  
 Victor, âgé de trente deux ans, l'écuyer demeurant  
 à Collabon, ami de l'époux, et tous quatre témoins  
 majeurs; lesquels après qu'il nous a été fait lecture du  
 présent acte, l'un après l'autre, nous en les parties  
 contractantes, excepté la mère de l'époux qui nous  
 a déclaré ne savoir signer, ont signé, et de l'autre  
 l'écuyer de la loi. 26 de Geoffroy

Alexandre  
 Alzard  
 Gaucher  
 Victor  
 Victor

N. 20.  
 Note de  
 Vins  
 de  
 Cyr  
 Dominique  
 Chuyette

16  
 Eau mil huit cent quarante neuf,  
 Le vingt trois Juillet après midi. En foi; devant  
 nous adjoint au Maire de la Commune de  
 Collabon, spécialement délégué à cet effet, officier  
 public de l'état civil; sont comparus des sicut  
 Julien Cizeau, âgé de quatre vingt ans, et  
 Victor Blaise, âgé de cinquante sept ans  
 Navarrois, le premier épouse, et le second voisin du  
 futur et après nous, et tous deux témoins majeurs  
 demeurant à Collabon; lesquels nous ont déclaré  
 que le nommé Cyr Dominique Chuyette, âgé de  
 vingt quatre ans, Navarrois, né à Demblanc à  
 Collabon; fils des défunts Charles Nicolas et  
 Anne, et de Marie Angélique Ballot, et  
 épouse de Marie Anne Rossette Malabard, qui lui  
 a été légué; et déclaré au Collabon, en son domicile,  
 auquel lui a été remis un acte; et après nous  
 être transportés sur le Cap de l'écuyer, et nous être  
 après au lieu, nous avons dressé le présent acte  
 que les déclarants ont signé avec nous, après lecture  
 faite, à la exception de sicut deux Victor Pierre,  
 l'un et l'autre marié, lequel nous a déclaré ne  
 savoir écrire ni signer de ce interpellé suivant de loi.

y. Cizeau      Rossette

N. 21.  
 Note de  
 Vins  
 de  
 Jules Louis  
 Joseph  
 Joyer.

Eau mil huit cent quarante neuf, le samedi, vingt  
 cinq Août après midi. En foi; devant nous Maire  
 de la Commune de Collabon, officier public de l'état civil;  
 est comparu le sicut Jules Louis Joseph Joyer, âgé de  
 vingt six ans, Navarrois; demeurant à Collabon; lequel  
 nous a présenté un l'écuyer de sicut l'écuyer, né  
 à Collabon, hier à trois heures du matin, de  
 son légitime mariage avec l'écuyer Angélique Boudet,  
 âgée de dix huit ans et demi, lequel l'écuyer et  
 nous a déclaré sicut les précédents de sicut



Louis Berthel, de l'édit de présentation en Diocèse, & vous en l'état de présence des Sieurs Jacques François Dubois, âgé de trente six ans, Comtesse de la Cour de Lunay, et François Alesandre Nardesca, âgé de vingt neuf ans, substituts tous deux Courtsiers issus légitimes et proches voisins dudit Déclarant, et l'un ou l'autre demeurant à Chailbardon, lesquels ont signé avec nous le présent acte après lecture faite, et l'exception dudit Déclarant pour se dispenser, lequel nous a déclaré ne savoir écrire ni signer, de la interpellé devant la Loi.

N. N. dynies  
 Dubois

Nardesca

N. N. 22.

Acte de  
 Naissance  
 de  
 Clément Jacques  
 Chevalier.

Pau mil huit cent quarante neuf le deux Vingt deux Tois de la Commune de Chailbardon, officio public de l'état civil, est comparu de Sieur Clément Chevalier, âgé de quarante ans, garde Champêtre, demeurant à Chailbardon, lequel nous a présenté son enfant de sexe d'un Sexe masculin, né à Chailbardon, hier à dix heures et demie du soir de son légitime Mariage avec Marie Genevieve Lucine Galland âgée de vingt un ans, de laquelle ludit Déclarant a déclaré donner les premiers noms de Clément Chevalier; Lesdites présentations et Déclarations nous ont été faites en présence des Sieurs Julien Chevalier, âgé de trente six ans, Notaire, et Alexandre Nardesca, âgé de vingt neuf ans, substituts, tous deux demeurant à Chailbardon, lesquels ont ainsi que le

pire de l'enfant signé avec nous le 12  
 présent acte après lecture faite.

Nardesca  
 Chevalier

N. N. 23.

Acte de

Naissance

de

Clément

Chevalier.

Pau mil huit cent quarante neuf le Vingt quatre Septembre, huit heures du matin, devant nous Maire de la Commune de Chailbardon, officio public de l'état civil, est comparu de Sieur Louis Auguste Berrier, âgé de vingt trois ans et demi, Berger, demeurant à Chailbardon, lequel nous a présenté son enfant de sexe masculin, né à Chailbardon, hier à quatre heures du soir, de son légitime Mariage avec Marie Genevieve Lucine Galland âgée de vingt un ans, de laquelle ludit Déclarant il nous a déclaré donner les premiers noms de Clément Chevalier; Lesdites présentations et Déclarations nous ont été faites en présence des Sieurs Jean Louis Gastier, âgé de trente deux ans, Charbonnier, et Jean Baptiste Cléret âgé de cinquante deux ans, Ciseleur tous deux anciens majours demeurant à Chailbardon, et proches voisins dudit Déclarant; lesquels ont signé avec nous le présent acte après lecture faite, et l'exception du père de l'enfant Déclarant; lequel nous a déclaré ne savoir écrire ni signer, de la interpellé devant la Loi.

Pochue  
 Gastier



N<sup>o</sup> 24.

Acte de  
Naisance  
de  
Jean Baptiste  
Dallanc.

Pan mil huit cent quarant neuf, le Samedi  
huit Septembre, après heure du matin, devant nous  
Maire de la Commune de Collardon, officier public  
de l'Etat civil, et Compagn de M<sup>rs</sup> Jean Baptiste  
Fustine Marie Dallanc, âgé de trente trois ans,  
Cultivateur, demurant à Collardon; lequel nous a  
présenté un enfant du sexe Masculin, né à  
Collardon, hier à quatre heures du soir, de  
son légitime Mariage, avec Marie Amalthea Foirat,  
âgée de vingt deux ans, auquel enfant il nous  
a déclaré donner les prénoms de Jean Baptiste;  
Lesdites présentation et Déclaration nous ont été faites  
en présence des sieurs Jean Pierre Vernille, âgé  
de trente neuf ans, Catelino, et Jean Urbain  
Vernille, âgé de quarant trois ans, M<sup>rs</sup> Jean  
Louis deux témoins majeurs demurant à Collardon;  
et proches voisins André Richardant; desquels on  
a ainsi que le père de l'enfant, signé avec nous  
le présent acte après lecture faite.

Approuvé  
Vernille Vernille Vernille  
L. B. Dallanc

N<sup>o</sup> 25.

Acte de  
Naisance  
de  
Nils, Germain  
Duprez.

Pan mil huit cent quarant neuf, le Mardi  
deux Octobre, après heure du Matin, devant nous  
Maire de la Commune de Collardon, officier public  
de l'Etat civil, et Compagn de M<sup>rs</sup> Germain  
François Duprez, âgé de trente un an, Charrier,  
demurant à Collardon; lequel nous a présenté un  
enfant du sexe Masculin, né à Collardon,  
hier à deux heures du Matin, de son légitime  
Mariage, avec Marie Marguerite Vernille, âgé  
de vingt neuf ans, auquel enfant il nous  
a déclaré donner les prénoms de Nils Germain;  
Lesdites présentation et Déclaration nous ont été  
faites en présence des sieurs Pierre Philippe

Vernille, âgé de soixant cinq ans, et  
François, et Jean Philippe Vernille,  
C<sup>rs</sup> de Collardon, et Cultivateur, tous deux  
témoins majeurs demurant à Collardon; et  
doctes notaires J<sup>rs</sup> Richardant; desquels on  
a ainsi que le père de l'enfant, signé avec nous  
le présent acte après lecture faite.

Approuvé  
Vernille Vernille Vernille

N<sup>o</sup> 26.  
Acte de  
Naisance  
de  
Philippe  
Marie  
Bailluel.

Pan mil huit cent quarant neuf, le Mardi  
deux Octobre, après heure du Matin, devant nous  
Maire de la Commune de Collardon, officier public  
de l'Etat civil, et Compagn de M<sup>rs</sup> Christian  
Paul Henri Bailluel, âgé de vingt cinq ans, Negociant,  
demurant à Collardon; lequel nous a présenté un  
enfant du sexe féminin, né à Collardon, hier, à midi,  
de son légitime Mariage, avec Marie Rosevine  
Buziere, âgée de vingt un ans, à laquelle enfant il nous  
a déclaré donner les prénoms de Catherine, Marie;  
Lesdites présentation et Déclaration nous ont été faites  
en présence des sieurs François Buziere, âgé de  
quarant neuf ans, Cultivateur, Jean Paul de  
Richardant, et Auguste Sidore Carigney, âgé  
de vingt un ans, acceplis, Poursuivis, et  
notaires Richardant, tous deux témoins majeurs demurant  
à Collardon; desquels on a ainsi que le père de  
l'enfant, signé avec nous le présent acte après  
lecture faite.

Approuvé en mod. approuvé au présent acte.

S. Buziere  
Bailluel Carigney



N<sup>o</sup> 27.  
Rock De  
Dier  
De  
Celestine  
Bonhomme  
f. Lobot.

**P**an mil huit cent quarant neuf, le Samedi  
neuf Novembre, des heures du Matin; devant  
nous abjain le Maire de la Commune de Willbarren,  
spirituellement deliqué; a cet effet, et officie public de  
Léolal civil; Jean Comparaux des sieurs Pierre  
Julien Minin, âgé de quarant cinq ans, Bourgeois,  
Cousin germain de la D'icte; ci après nommée,  
et Adolphe Obobon Daudesal, âgé de  
six ans, tant ans, Genevois, proche voisin de  
ladite defunte, et tous deux témoins majeurs  
demeurant a Willbarren; Lesquels nous ont  
dichés que la nommée Celestine Bonhomme,  
agée de vingt cinq ans, née et demurant a Willbarren,  
fille de Jean Pierre Bonhomme, et de  
Genevieve Rigault Dupré demurant aussi a Willbarren,  
et épouse de Jean Lobot, âgé de tant d'ans, au  
Garon Marchal, qui lui vivant, lequel demure aussi  
au dit Willbarren; les d'ictez au même lieu,  
en son domicile hier a deux heures du soir;  
et après nous être transporté au corps de la  
defunte, et nous être assisté de Messrs, nous avons  
diché le present acte, que des d'ictez nous s'ignés  
avec nous après lecture fait par nous.

F. Daudesal, Obobon, Minin, Comparaux

N<sup>o</sup> 28.

**P**an mil huit cent quarant neuf, le Mercredi  
quatorze Novembre, des heures du Matin; devant  
nous Maire de la Commune de Willbarren, officie  
public de Léolal civil; Jean Comparaux des sieurs  
publiquement et dans de la Maison Commune, de Messrs.  
Jacques Ferdinand Chapron, âgé de vingt deux  
ans et demi, Cultivateur, et de demurant  
Mauil. hermie, Cousin de Lutzings, Adolphegermain

Acte De  
Mariage  
De  
Jacques Ferdinand  
Chapron,  
et  
Louise Marie  
Ulira  
Raim.

14  
D'Aragnon, (Orne), fils majeur de  
David Chapron D'Aragnon, et de Françoise Julie  
Merier, demurant ensemble au dit Mauil. hermie;  
desquels demurant au dit Mariage, ainsi qu'il résulte  
d'un acte passé en l'écart de nos M<sup>rs</sup> Dicombes  
Notaires pour le Cousin de Lutzings, à la  
Résidence du Cousin de Tracobarnes, résidence de  
Messieurs de Missy le 27me Octobre mil huit cent  
quarant neuf; demurant enregistré en l'égalité;  
lequel acte amène au present acte l'une part,  
Louise Marie Ulira Raim,  
agée de six ans, employée au lieu du Mariage,  
née et demurant a Willbarren, chez ses père et  
mère; fille aînée de Jean Pierre Raim  
Mauil. hermie, et de Genevieve Traquaine Ramelle,  
demeurant ensemble au dit Willbarren; desquels  
ici présents en personne nous ont déclaré ensemble  
au dit Mariage d'autre part. Lesquels nous  
ont légués des précédents a la célébration du  
Mariage projet entre eux, et de nos publications  
qui ont été faites tant en la Mairie de Mauil. hermie,  
qu'en celle de Willbarren, et par; des dimanches  
après le quatorze Octobre dernier, à l'heure de midi.  
Après avoir exposé au dit Mariage en nous ayant  
été signifié, faisant droit de leur acquiescé;  
après avoir donné lecture de toutes les pièces  
aménées au present acte, ainsi qu'il est des actes  
de Publications de la Mairie de Willbarren, en  
du Chapitre de; au titre du Code civil intitulé  
Du Mariage, avons demandé au futur époux  
et à sa future épouse, s'ils veulent se prendre  
pour Marié en pleine plume; Chacun d'eux  
ayant répondu affirmativement et affirmativement, nous  
avons en nous de la loi, que le Vicar  
Jacques Ferdinand Chapron, et la demoiselle  
Louise Marie Ulira Raim, deux Mariés par le Mariage.



+ Jacques  
Apprenti de son bon

C Pain

J B Chapron

J Chapron

S A Hermite

J V Pain

J B Pain

G J Vermelle

J B Boucousfaut

De quoi avons dressé acte en présence des sieurs  
Chapron, âgé de soixante ans, Cultivateur demeurant  
à Niquet, oucle paternel de d'après; De Auguste  
Mandras Vermelle, âgé de trente ans, Cultivateur,  
demeurant à Trilbardou, Cousin germain de d'après; De  
Jean Baptiste Pain, âgé de quarante huit ans, vigneron,  
Chartrai, oucle paternel de d'après; De Louis  
Bippolyte Boucousfaut, âgé de cinquante deux ans et demi  
Cultivateur, oucle maternel de d'après, tous deux  
demeurant à Trilbardou, et tous quatre témoins majeurs,  
desquels après qu'il en a été fait lecture au  
présent acte, d'un signé avec nous, en les parties  
Contractantes:

Approuvé tous mots rapés mil l.

C Pain

J Chapron

J B Chapron

S A Hermite

J V Pain

J B Pain

G J Vermelle

J B Boucousfaut

(A. Desjournés)

N<sup>o</sup> 29.

Acte de mariage

Louis Achille

Roquior.

Le 21 mil huit cent quarante neuf, Le Jeudi  
vingt quatre Décembre, heure de midi, devant nous  
Maire de la Commune de Trilbardou, officier public  
de l'Etat civil; est comparu de l'une partie Vincent  
Delattier, âgé de trente deux ans, Nourcier,  
demeurant à Trilbardou, lequel nous a présenté un  
Baptême du sieur Madoubert; né à Trilbardou,  
hier à onze heures du soir, de son légitime

Marian, avec Marie Louis, Céline Jours,  
âgés de trente neuf ans; et auant d'après de l'autre  
à Victor Doumer, Les parents de Louis Achille;  
Lesdits précédents et déclarations nous ont été faites  
en présence des sieurs Victor Créau, âgé de  
trente trois ans, Nourcier, et Vincent Pierre  
Pottier, âgé de trente six ans, Charrier, tous deux  
témoins majeurs demeurant à Trilbardou, et voisins  
et voisins dudit déclarant; desquels nous avons  
le vu de lecture signé avec nous de pris en  
acte après lecture faite.

G. Chaus  
Roquior

C. Pottier  
A. Desjournés

Chas et Achille d'après  
Roquior, par nous d'après  
de la Commune de Trilbardou  
Roquior; Grand prieur, premier  
janvier, mil huit cent quarante 9.

(A. Desjournés)



*Cable Alphabétique des Actes*  
 Continus du Récent Registre ./.  
 Naissances.

N <sup>o</sup> Date	N <sup>o</sup> en Registre	Noms et Prénoms	Date des Actes.
1	26	Baillet Palmyre Marie	30 Octobre
2	23	Bouvier Léonie Genevieve	11 7 <sup>me</sup>
3	22	Chenard Clément Jacques	27 Août
4	24	Dalloux Jean Baptiste	8 7 <sup>me</sup>
5	21	Doyon Jules Germain	27 8 <sup>me</sup>
6	8	Robard Eugénie Adèle	30 Avril
7	2	Robard Léon	22 Janvier
8	29	Rognier Louis Achille	24 11 <sup>me</sup>
9	21	Szyer Jules Amédée Joseph	27 Août
Mariages ./. <span style="font-size: 2em; color: blue; opacity: 0.5; position: absolute; top: -50px; left: 50px;">MARIAGES</span>			
1	12	Brière Auguste Sidrac, et Laramie Annie Edmée	14 Mai
2	28	Chaysse Jacques Ferdinand, et Rohin Louise Marie Elise	14 6 <sup>me</sup>
3	19	Cornu Alexandre, et Geoffroy Geneviève Josephine	23 Juin
4	16	Carrignon Auguste Sidrac, et Coyrière Louise Aglès	7 Juin
5	17	Delletier Jeanne Marie Elise, et Brennaud Virginie Adèle	18 Juin
6	9	Vernolle Auguste Ferdinand, et Ruffine Victorine Eugénie	22 Avril.

Décès

N <sup>o</sup> Date	N <sup>o</sup> en Registre	Noms et Prénoms	Date des Actes.
1	24	Bouhomme Celestine	2 <sup>me</sup> Avril
2	16	Bouhomme Marie Marguerite Julie	24 Janvier
3	3	Comusot Julie	6 Janvier
4	1 <sup>er</sup>	Chevillon Jean Bte	26 Mai
5	13	Claudin Marcelle Elisabeth	9 Mai
6	11	Duperron Joseph Simon	11 Mai
7	16	Empélot Genevieve Elisabeth	1 <sup>er</sup> Juin
8	11	Gipaut Marie Victoire	21 Mars
9	14	Hein Marie Anne Julienne	31 Mai
10	14	Hubert Eugénie Adèle	9 Avril
11	7	Albert Suzanne	18 Juin
12	18	Maillet Louis Françoise	23 Juillet
13	20	Phyette Cyr Dominique	16 Mars
14	4	Vermeille Genevieve Adelaïde	

Récapitulation.

Naissances . . . . . 9.  
 Mariages . . . . . 6.  
 Décès . . . . . 14.  
 Total 29 Actes.

*Rectifié même et visible, par nous Maire  
 de la Commune de Grilbarde, sousigné  
 Cejambin le 2 Janvier, 1861.  
 L. de Grilbarde*